



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions. Qualifiée d'« exemple de gestion de qualité » par la Cour des Comptes en 2013, la

Fondation du Patrimoine accorde son soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscription. Depuis sa création, la Fondation du Patrimoine a collecté près de 76 millions d'euros grâce au mécénat populaire.

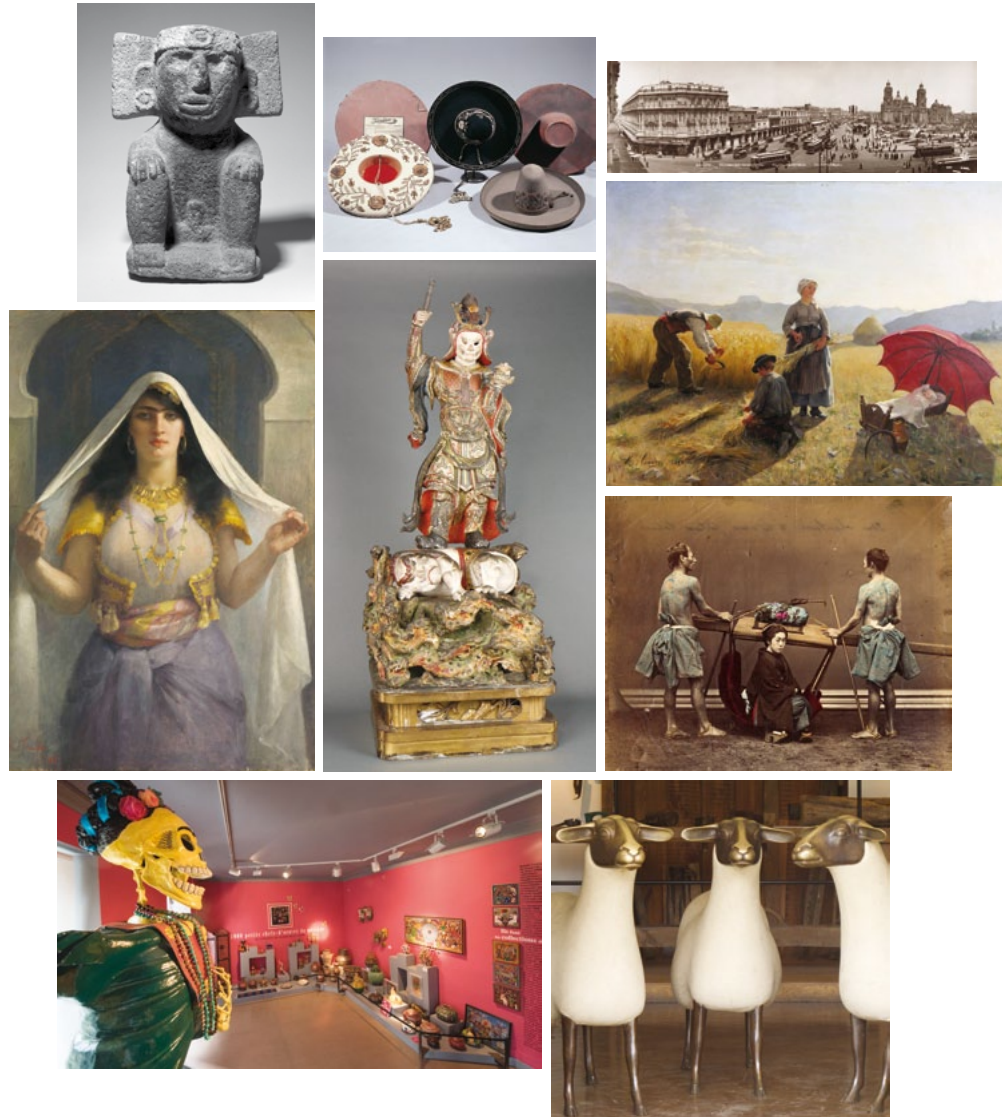
La Fondation du Patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans tous les départements et régions et avec l'aide de plus de 70 salariés de la Fondation, un réseau de 550 délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation des Alpes-de-Haute-Provence
CCI de DIGNE
60, boulevard Gassendi
04000 DIGNE LES BAINS



Maquette - mise en page : musée de la Vallée, Barcelonnette.
Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé chez Rapid-flyer.com



MUSÉE DE LA VALLÉE / LA SAPINIÈRE
10, avenue de la Libération
04400 BARCELONNETTE - VALLÉE DE L'UBAYE
Alpes de Haute Provence - France

(+33) 04 92 81 27 15 - musee@ville-barcelonnette.fr 



AIDEZ LA **VILLA** SAPINIÈRE BARCELONNETTE SOUSCRIPTION / **FAITES UN DON**

Édifiée de retour du Mexique par Alexandre REYNAUD, père de l'homme d'État français Paul REYNAUD et fondateur à Mexico du grand magasin Las Fábricas Universales, la villa LA SAPINIÈRE (1878) est la seule villa mexicaine ouverte au public avec son parc. Léguée à la ville de Barcelonnette - vallée de l'Ubaye - en 1971, par Antoine Signoret, dernier propriétaire résidant à Mexico, la villa accueille depuis 1988, le Musée de la Vallée, labellisé musée de France en 2002.



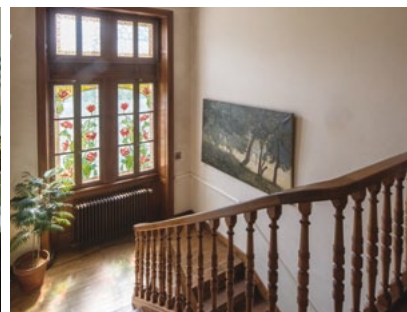


LA PREMIÈRE OEUVRE DU MUSÉE

Édifiée de retour du Mexique par Alexandre Reynaud en 1878, léguée à la ville de Barcelonnette en 1971 par Antoine Signoret, résidant à Mexico, **LA SAPINIÈRE** est la **première œuvre du musée** ouvert en 1988, et labellisé **musée de France** en 2002. Avec son allure de palazzo à l'italienne, sa véranda en pierre de taille et ses ferronneries Art Nouveau, ses éléments de décor intérieur (vitraux de la baie d'escalier et cabinet de bains en faiences de Sarreguemines), **LA SAPINIÈRE** est la seule villa «mexicaine» ouverte à la visite. Elle réclame aujourd'hui une sérieuse rénovation, devenue indispensable pour la sécurité des œuvres et celle du public.

UN NOUVEAU MUSÉE DÉDIÉ AUX MIGRATIONS PARTAGÉES

Musée de société alpine ouvert sur le monde et les autres cultures, **le musée de la Vallée** raconte l'histoire emblématique des barcelonnettes émigrés au Mexique (1805-1955), fondateurs des grandes enseignes commerciales de la république mexicaine : **Liverpool, Palacio de Hierro, Fábricas de Francia...** Une nouvelle muséographie sera prochainement dédiée à l'histoire des piémontais immigrés en Ubaye. Ce nouveau parcours des collections, qui intègre la fermeture de la véranda, sera lancé grâce au projet de coopération transfrontalière «**MigrAction**» qui a bénéficié de l'exceptionnel soutien de l'Europe (Interreg-Alcofra).



LE PROJET DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION

L'indispensable projet de rénovation de la villa **LA SAPINIÈRE** portera sur la **toiture** et sur la **véranda**. La fermeture et l'intégration de la véranda au parcours de visite du musée permettront d'augmenter l'espace d'exposition et d'assurer un meilleur confort pour le public.

La souscription d'un montant de **290 000 €** permettra d'engager des travaux de réhabilitation et de modernisation de :

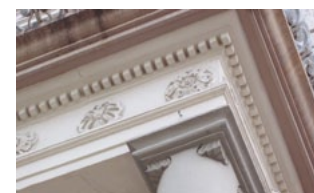
- la **toiture de la villa**, qui sera exécutée en ardoise d'Espagne ; la réfection des éléments de zinguerie décorative d'origine - quatre oeils-de-bœuf et deux épis de faîtage,
- la **réhabilitation et la fermeture de la véranda**, qui occupe deux niveaux, dont un niveau à demi enterré : les travaux concerneront sa mise hors d'eau, la réfection de la couverture en zinc et la rénovation des ferronneries.
- la **création d'une nouvelle muséographie** destinée au parcours des collections de la **salle des Gens de la Vallée** et consacrée au récit des immigrants piémontais installés en Ubaye et au Mexique.

CONTREPARTIES EN FAVEUR DES DONATEURS

La **Fondation du Patrimoine** enverra automatiquement aux donateurs un **reçu fiscal** qui leur permettra de bénéficier d'avantages fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune ou de l'impôt sur les sociétés.

L'association les Amis du musée/Sabença de la Valéia, et la ville de Barcelonnette, proposeront à tous les donateurs et parrains différentes gratifications en fonction du montant de leur don :

- > **Pour tous les dons** : l'entrée gratuite au musée de la Vallée.
- > **Compris entre 100 et 1000 €** : 1 abonnement d'un an à la revue trimestrielle **Toute la Vallée** & une publication du musée.
- > **Supérieurs à 1000 €** : 1 œuvre photographique à tirage limité signée **Claude GOURON** et portant sur la vallée de l'Ubaye.



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir le Musée de la Vallée à Barcelonnette et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de **euros**

et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

- sur le revenu sur la fortune sur les sociétés

Chèque à l'ordre de : Fondation du Patrimoine - Villa la Sapinière

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt, ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Nom ou société :

Votre adresse :

Comment faire votre don ?

Par courrier

⇒ Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du Patrimoine des Alpes-de-Haute-Provence (voir coordonnées au dos). Le reçu fiscal sera établi exclusivement aux nom et adresse de l'émetteur.

Par internet

⇒ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/49074

⇒ Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du Patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.